Message d’intérêt public
Importation d’alcool au Nunavut

Date de début : 29 mai 2019
Date de fin : 14 juin 2019
Ensemble du Nunavut **60 s**

Le saviez-vous? Que vous viviez dans une localité où l’alcool est restreint ou non, vous pouvez faire entrer au Nunavut 3 litres de spiritueux, 9 litres de vin ou 26 litres de bière (ex. : 72 bouteilles de 355 millilitres). Pour importer une quantité supérieure, vous devez avoir un permis d’importation. Si vous vivez dans une localité où l’alcool est restreint, vous aurez aussi besoin de l’approbation préalable du comité local d’éducation à la consommation d’alcool.

Vous pouvez vous procurer un permis d’importation au bureau de permis d’alcool de votre région :

Magasin de bière et de vin d’Iqaluit Téléphone : 867 975-6869 Télécopieur : 867 979-5836	**Cambridge Bay – Ministère des Finances (centre Helen Maksagak)** Téléphone : 867 983-4048
Rankin Inlet – Centre Siniktarvik Téléphone : 867 645-8576 Télécopieur : 867 645-3327	**Hameau de Kugluktuk** Téléphone : 867 982-6509 Courriel : water@kugluktuk.ca

Si vous n’avez pas de permis d’importation, les magasins d’alcool des autres provinces et territoires ne traiteront pas votre commande. Ce permis doit être acheté en personne, mais si vous devez le commander par télécopieur ou par courriel, vous devrez joindre une pièce d’identité valide avec photo. Les modes de paiement acceptés sont l’argent comptant, les chèques, les cartes de crédit et les cartes de débit.

Sans permis d'importation, il est possible d'acheter de l'alcool à la Société des alcools et du cannabis du Nunavut, par téléphone au 867 645-8475 (sans frais : 855 844-5488), par télécopieur au 867 645-3327, ou encore par courriel à NLCLiquororders@gov.nu.ca.

###

Renseignements aux médias

Weichien Chan
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867 975-6818
FinanceComs@gov.nu.ca